

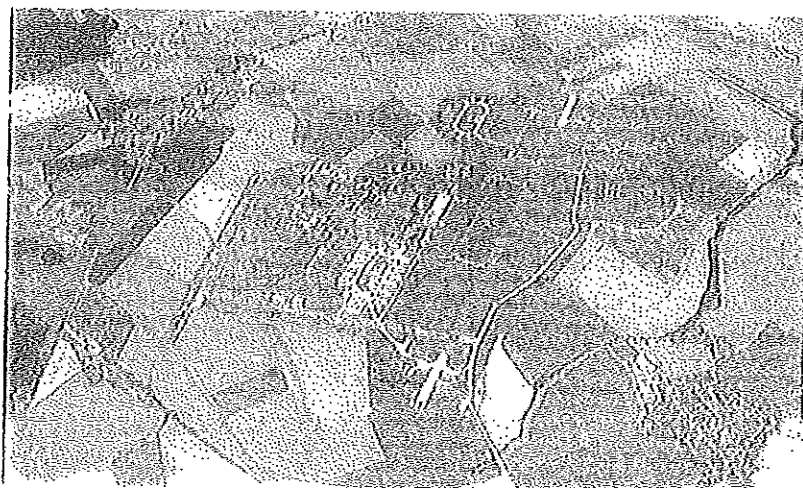


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

Contrat de redynamisation des sites de défense axonais



Vue du site de Laon-Couvron

Sommaire

1. Convention Etat – Collectivités territoriales – Partenaires

2. Fiches actions

3. Annexes

- ✓ Tableau financier prévisionnel
- ✓ Diagnostic de DTZ
- ✓ Présentation du projet d'autodrome de la société MSV

1. Convention Etat – Collectivités territoriales – Partenaires

CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DEFENSE AXONAIS

Entre :

- ✓ L'Etat, représenté par Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne,
- ✓ Le Conseil Général de l'Aisne, représenté par Yves DAUDIGNY, Président,
- ✓ La Communauté de Communes du Laonnois, représentée par Antoine LEFÈVRE, Président,
- ✓ La Communauté de Communes du Pays de La Serre, représentée par Yves DAUDIGNY, Président,
- ✓ Le syndicat mixte du Pôle d'activités du Griffon, représenté par Yves DAUDIGNY, Président,
- ✓ La commune de Laon, représentée par Antoine LEFÈVRE, Maire,
- ✓ La commune de Couvron-et-Aumencourt, représentée par Edmond SEBESTYEN, Maire,
- ✓ La commune de Vivaise, représentée par Rémi SIMPHAL, Maire,
- ✓ La commune de Crépy, représentée par Pierre VIVENOT, Maire,
- ✓ La commune de Chéry-les-Pouilly, représentée par Jean-Marc PHILIPS, Maire,
- ✓ La commune de Remies, représentée par Bernard COLLET, Maire,
- ✓ L'agence de l'eau Seine Normandie, représentée par Philippe PAPAY, Directeur,
- ✓ L'agence Aisne Développement, représentée par Jean-Pierre BALLIGAND, Président,

VU le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2335 -- 2 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 25 juillet 2008 ;

VU le courrier du Conseil régional du 10 avril 2012 ;

VU le courrier de l'agence de l'eau Seine Normandie du 13 avril 2012 ;

VU la délibération du Conseil général du 20 avril 2012 ;

VU la délibération de la communauté de communes du Laonnois du 29 mars 2012 ;

VU la délibération de la communauté de communes du pays de la Serre du 12 avril 2012 ;
VU la délibération de la commune de Chéry-les-Pouilly du 21 mai 2012;
VU la délibération de la commune de Couvron-et-Aumencourt du 26 mars 2012;
VU la délibération de la commune de Crépy du 22 mai 2012;
VU la délibération de la commune de Laon du 26 mars 2012 ;
VU la délibération de la commune de Remies du 21 mai 2012;
VU la délibération de la commune de Vivaise du 9 mai 2012;
VU la délibération du Syndicat mixte du Griffon du 13 avril 2012 ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Description des conséquences des fermetures des sites militaires pour le territoire

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Le département de l'Aisne sera touché par le resserrement du plan de stationnement des unités de défense qui conduira à la fermeture en 2012 du 1^{er} régiment d'artillerie de marine et du 8^{ème} régiment du Matériel.

Au total, y compris le site principal de Laon-Couvron, l'Aisne perdra 959 postes du ministère de la défense.

Parmi les communes qui hébergent les établissements travaillant pour la Défense, cinq sont particulièrement concernées en nombre d'emplois : Couvron-et-Aumencourt au premier plan puis Laon mais aussi Crépy, Vivaise et Chéry-les-Pouilly.

Sur une zone plus large s'étendant dans un rayon de 25 km autour de Laon et Couvron-et-Aumencourt, la délocalisation des casernes va aussi affecter les communes dans lesquelles résident les ménages des salariés de ces établissements.

Au cœur de ce territoire, 45% de la population de la commune de Couvron-et-Aumencourt et de 5 à 20% de la population des communes limitrophes seront affectés.

Le périmètre d'impact économique recouvre trois bassins de vie impliqués de manière très inégale. Le bassin de vie de Laon arrive en tête avec une forte concentration d'emplois induits devant le bassin de vie de Tergnier et celui de Saint-Quentin, respectivement faiblement et très faiblement impactés.

La zone d'impact économique de la caserne de Laon-Couvron comprend en premier lieu la commune de Couvron-et-Aumencourt. Laon est la seconde commune concernée, essentiellement en raison des

emplois induits par la présence des ménages : un tiers de la totalité des emplois induits est localisé à Laon.

Ces deux communes concentrent les trois quarts des emplois concernés par l'activité militaire.

Principales communes impactées en population			
Commune	Population	Population concernée	%
Laon	26 523	721	2,7
Couvron-et-Aumencourt	1 414	645	45,6
Crépy	1 821	209	11,5
Vivaise	759	156	20,6
Athies-sous-Laon	2 230	70	3,1
Aulnois-sous-Laon	1 315	60	4,5

Source : Etude INSEE du 20 février 2009

Compte tenu de ces éléments, les partenaires du présent contrat s'accordent à mobiliser des moyens exceptionnels dans l'Aisne pour accompagner ces restructurations. Pour ce faire, et afin d'optimiser la synergie des actions et des moyens, les signataires décident de mettre en œuvre le présent contrat de redynamisation de site.

Article 1 - Diagnostic territorial

Dans le cadre des travaux préliminaires d'élaboration du CRSD, une étude a été réalisée par DTZ Consulting au cours du second semestre 2010 et du premier semestre 2011 concernant le développement économique du Laonnais et à la reconversion des sites militaires axonais.

Le diagnostic territorial ayant conduit à l'élaboration de la stratégie de redynamisation est présenté succinctement ci-dessous.

1. Le diagnostic

Le diagnostic synthétique de l'environnement économique de l'Aisne et du Laonnais a permis de dégager des perspectives de redéveloppement pour les sites militaires affectés par les restructurations.

Ce diagnostic a abordé plusieurs points :

- ✓ L'environnement démographique et les ressources humaines dans l'Aisne :

En 2008, le département de l'Aisne comptait 580 500 habitants ; ce chiffre de la population stagne depuis les années 1990, témoignant d'une perte d'attractivité du territoire comme le démontre :

- le solde migratoire négatif avec une fuite des jeunes adultes,
- un déficit sur la tranche d'âge 20 – 25 ans, notamment les plus diplômés.

Cette faible attractivité se double d'un taux de chômage relativement élevé (Aisne : 13,8%, Picardie : 11,3 %, France métropole : 9,4 % fin 2011), d'une faiblesse des qualifications ainsi qu'une offre réduite en termes de formation :

- le taux d'encadrement est très faible (20,4% des offres d'emploi concernent des postes ouvriers),
- tandis que l'offre en formation met essentiellement à disposition des filières courtes et peu d'établissement d'enseignement supérieur.

Cette faible attractivité se traduit également par un développement économique et social à l'écart des grandes dynamiques métropolitaines comme le montre l'analyse du dynamisme économique.

✓ La dynamique économique de l'Aisne :

L'Aisne semble ignorée des grandes dynamiques métropolitaines nord européennes. Plus précisément, l'Aisne n'appartient pas à cet ensemble de villes du nord-est de l'Europe qui contribue au dynamisme continental et qui concentre les principales activités d'innovation et de commandement.

L'Aisne souffre d'une situation dans une zone d'ombre, phénomène s'expliquant par plusieurs raisons :

- la proximité de la région parisienne et la desserte autoroutière offrent une alternative aux économies à haute valeur ajoutée qui peuvent aisément quitter le territoire pour s'installer dans les principales agglomérations,
- l'absence de structure de formation supérieure et de recherche pour maintenir les étudiants dans le département,
- des liaisons ferroviaires aux performances relatives ne bénéficiant pas des dessertes à grande vitesse.

Freinée par cette position peu attractive, et échappant au développement d'une forme de nouvelle économie, le tissu économique de l'Aisne :

- s'oriente encore essentiellement autour de l'industrie qui représente 19% des emplois,
- se structure autour d'une majorité de TPE puisque 92% des entreprises aisnoises comptent moins de 10 salariés,
- dépend de centres de décision extérieurs au territoire, accroissant les risques de restructuration.

Ce portrait spécifique renforce les phénomènes pendulaires, l'Aisne devenant un territoire « dortoir » au profit essentiellement de la région parisienne et de la Marne.

Néanmoins, malgré une position en recul vis-à-vis de ces territoires dynamiques, notamment la région de Reims qui polarise la partie Sud – Sud-Est de l'Aisne, à commencer par Château-Thierry, l'Aisne et le Laonnois disposent d'atouts stratégiques.

✓ Les atouts stratégiques de l'Aisne et du tissu local :

○ Un réservoir de main d'œuvre :

L'employabilité peut sembler restreinte sur les métiers les plus qualifiés. Cependant, ce tissu essentiellement composé de personnels peu qualifiés offre une main d'œuvre rapidement mobilisable dans le cadre du développement de projets industriels ou logistiques, en cohérence avec le tissu économique. Dans la même perspective, les actifs au chômage constituent également un réservoir important de ressources humaines.

○ Des filières industrielles porteuses :

Le premier atout de l'employabilité dans le domaine industriel est d'autant plus intéressant que la sédimentation de l'histoire économique offre aujourd'hui un panorama de filières diversifiées et compétitives :

- la **filière métaux** dont le devenir incertain fragilise sa position, notamment chez les équipementiers, mais qui disposent de niches industrielles en matière de mécanique de précision et forge,
- la **filière papier / textile** qui souffre de la concurrence des pays à bas coûts de main d'œuvre mais qui dispose, dans l'Aisne, d'entreprises à plus forte valeur ajoutée (ie. Régleurs offset ou Up'Tex dans le textile) et de spécialités porteuses comme les papiers spéciaux ou encore les emballages qui jouissent de perspectives positives,
- la **filière services aux entreprises**, véritable levier d'attractivité mais dont les métiers sont faiblement représentés dans l'Aisne. Les grands groupes s'appuient essentiellement sur les entreprises du Nord-Pas-de-Calais ou de l'Île-de-France mais l'Aisne, notamment en matière de logistique, dispose de solides atouts dans l'offre territoriale à faire valoir (proximité grands bassins, desserte pertinente (A26), etc.),

- la filière industrie agro-alimentaire qui représente une filière traditionnelle en mutation se portant bien malgré des mouvements de rationalisation et de délocalisation. Son potentiel est important, à la fois en matière d'innovation, avec le pôle Industrie Agro-Ressources, aujourd'hui trop peu exploité dans l'Aisne, et d'activités plus traditionnelle comme la confection de plats cuisinés.

2. Les perspectives de développement

Ces deux dernières filières, en devenir sur le territoire de l'Aisne et du Laonnois, démontrent que les acteurs locaux doivent se concentrer, dans le cadre du CRSD, sur un soutien privilégié de ces savoir-faire. L'objectif du CRSD est de participer et soutenir le développement de nouveaux projets (industriels, logistiques, etc.), pouvant possiblement participer au redéploiement des sites militaires, en cohérence avec les caractéristiques du territoire et à partir des avantages du département parmi lesquels, outre l'employabilité de la main d'œuvre, sont retenues :

- l'offre foncière importante et à bas coût (cf. Griffon),
- les infrastructures routières,
- l'offre en formation adaptée à ces enjeux industriels avec la mise à disposition de filières courtes et de formations opérationnelles (DUT Génie Chimique Génie des procédés à Saint-Quentin, Licence Professionnelle Automatismes et Télémaintenance à Soissons, BTS Conception des produits industriels à Laon, etc.).

Ainsi, en capitalisant sur les atouts du territoire (ie. conditions économiques favorables, savoir-faire structurants), les axes prioritaires devront répondre et compenser les faiblesses (ie. faible attractivité, entreprises en difficultés, etc.) en établissant une stratégie et des actions qui :

- accompagneront le développement du vecteur industriel, et plus particulièrement dans le domaine de l'agro-ressources,
- soutiendront les entreprises locales et renforceront leurs fonctions productives, Structureront un grand projet de reconversion pour le site de Laon-Couvron.

Article 2 - Les axes stratégiques du contrat-cadre

Trois axes prioritaires sont retenus par le présent contrat. Ils découlent du diagnostic territorial financé par le ministère de la défense, mené en 2010 par le cabinet DTZ Consulting et des réflexions de l'ensemble des acteurs économiques et territoriaux de l'Aisne et du Laonnois :

- ✓ *Axe 1 : Bâti r un projet de reconversion pour le site de Laon-Couvron*
- ✓ *Axe 2 : Accroître l'offre de formation*
- ✓ *Axe 3 : Accroître l'attractivité du territoire et structurer le tissu économique*

AXE 1 : Bâti r un projet de reconversion pour le site de Laon-Couvron

L'emprise du site de Laon-Couvron représente l'un des sites clés pour le territoire du Laonnois, par sa surface (477 ha), par son positionnement, à proximité de l'A26, et par sa desserte ferrée.

Au regard de l'ampleur de l'emprise à reconvertir, du calendrier et des enjeux de reconversion, le comité de site a choisi de dédié r un axe stratégique et une enveloppe financière pour le redéploiement du Quartier Mangin.

Cette enveloppe pourrait participer au financement :

- d'études complémentaires qui auront pour vocation de valider les développements envisagés, d'assurer la faisabilité technique, et in fine de fournir l'intégralité des clés pour finaliser le plan de développement du site,
- de travaux de réhabilitation d'installations existantes permettant l'exploitation du site,

- d'éventuels travaux d'aménagement liés aux projets de reconversion retenus (ex. démolition de bâtiments inutilisables, aménagements paysagers, etc.).

PROJET D'AUTODROME

Le projet de reconversion du site de Laon-Couvron est basé autour d'un projet phare occupant 350 ha des 477 ha disponibles.

Il consiste en la création d'un ensemble de circuits dédiés à la conduite automobile sportive de loisir.

Les circuits seront construits en utilisant les pistes existantes de l'aérodrome. Ils seront composés :

- ✓ d'un grand circuit de 7 km qui sera susceptible d'être divisé en circuits plus petits à l'Est et à l'Ouest. Les anciennes pistes et voies de taxis existantes seront réutilisées en les recouvrant d'un asphalte de haute qualité ayant des caractéristiques à faible bruit,
- ✓ d'un petit circuit construit au nord,
- ✓ d'un circuit ovale de 900m, en utilisant les bases de construction existantes,
- ✓ de 2 zones de 4x4 hors-piste,
- ✓ de 2 circuits de karting.

Les bâtiments existants seront rénovés pour héberger les restaurants, bureaux et ateliers de génie mécanique. Une partie de la piste principale sera rénovée afin de permettre un accès direct au site par avion.

En terme d'emploi, il est prévu la création de plus de 100 emplois en 2 ans sur l'Autodrome de Laon, un chiffre qui attendrait 250 emplois en 5 ans. Ces emplois incluront des postes de gestion et d'administration, mais ils seront destinés dans leur majorité aux travailleurs manuels, ouvriers qualifiés, semi-qualifiés ou non qualifiés. Une formation sera proposée par l'entreprise, en particulier pour les travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés. Un grand nombre d'emplois proposés seront particulièrement attractifs pour les jeunes, hommes et femmes. Le besoin de main d'œuvre correspond à la main d'œuvre disponible localement.

Le modèle économique de ce projet prévoit une fréquentation de 10 à 12 000 visiteurs par an et un chiffre d'affaires de 9,5 millions d'Euros à 5 ans et de 14 millions d'Euros à 10 ans.

Ce projet est porté par l'entreprise Motor Sport Vision (MSV), dirigée par M. Jonathan Palmer, ancien pilote de Formule 1. L'ambition de l'entreprise est de devenir un centre majeur de conduite sportive de renommée européenne.

La société MSV bénéficie d'une solide expérience dans ce domaine. En effet, la société exploite depuis 15 ans, un site, ancienne base aérienne de l'OTAN, à Bedford en Angleterre, qu'elle a transformé en autodrome. Elle exploite également les circuits de BRANDS HATCH, SNETTERTON, OULTON PARK, CADWELL PARK.

AXE 2 : Accroître l'offre de formation

Le diagnostic territorial a pointé la faible qualification de la main d'œuvre dans le département de l'Aisne.

Il apparaît nécessaire d'accompagner le développement des entreprises du bassin d'emploi de Laon en formant les demandeurs d'emploi.

Ces formations permettront également de proposer des parcours vers l'emploi qualifiant à des demandeurs d'emploi, notamment dans le domaine de la maintenance et mécanique automobile.

AXE 3 : Accroître l'attractivité du territoire et structurer le tissu économique

Face à la faiblesse du tissu de formation supérieur, ainsi qu'à celle de l'économie tertiaire et du savoir, il apparaît nécessaire de capitaliser sur les atouts du Laonnois que sont notamment les filières économiques porteuses mais également la main d'œuvre rapidement mobilisable, afin de compenser la faible attractivité du territoire et attirer des entreprises sur le territoire en améliorant l'offre territoriale.

Les objectifs de l'axe 3 sont ainsi les suivants :

- développer le pôle IAR sur le territoire, pôle de compétitivité qui représente une réelle opportunité pour le Laonnois en matière d'innovation et de développement de la filière valorisation des ressources naturelles,
- renforcer l'attrait de la zone économique stratégiques du pôle d'activités du Griffon, en développant l'offre territoriale aux entreprises de manière à favoriser l'implantation d'entreprises endogènes et exogènes.

En effet, concernant la filière Valorisation des ressources naturelles, le diagnostic économique du territoire a permis de pointer plusieurs atouts et opportunités, au-delà de la présence du pôle IAR, en faveur du renforcement de cette filière porteuse de développement économique sur le territoire, à savoir :

- de fortes ressources agricoles valorisables : 267 000 ha de céréales, 56 000 ha de betteraves, 52 500 ha d'oléo-protéagineux, 7 800 ha de pommes de terre et 5 500 ha de légumes divers (source – Les cahiers de l'Agence, mars 2010),
- mais également une présence déjà affirmée des industries de « l'environnement » dans le département : 166 établissements et 3 314 emplois (source – Les cahiers de l'Agence, novembre 2008),

Deux actions plus spécifiques ont ainsi été ciblées avec pour objectifs d'ancrer cette filière sur le territoire avec, au préalable, la nécessité de conférer au territoire un positionnement différent de celui de ses concurrents (telles que par exemple les régions Centre ou encore Poitou-Charentes) via une action de prospection, au regard des atouts identifiés dans le Laonnois.

Cette action de prospection ciblée en lien avec le pôle Industrie Agro-Ressources (IAR) aura pour objectif de territorialiser la filière, asseoir la position du pôle IAR sur la zone d'excellence du Griffon, et ainsi accroître les synergies entre les entreprises et les laboratoires de recherche, et in fine la compétitivité du territoire.

Les difficultés des entreprises locales se traduisant par de nombreuses fermetures et le taux de chômage élevé (au 3^{ème} trimestre 2011, le taux de chômage était de 11,5 % dans le Laonnois et 13,8 % sur la zone Chauny -Tergnier-La Fère, soit respectivement + 0,8 et 3,1 % par rapport à la Picardie) incitent à s'appuyer sur le savoir-faire structurant du territoire en matière d'accompagnement des entreprises afin de soutenir les emplois du territoire et de favoriser la création et/ou l'implantation de nouvelles entreprises.

Les objectifs de l'axe 2 sont ainsi les suivants :

- Soutenir les entreprises du territoire et appuyer leur développement afin de créer de l'emploi,
- Renforcer les équipements structurants du Laonnois au profit de la zone économique du Griffon.

Article 3 - Le programme d'accompagnement

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de la fermeture des sites militaires dans l'Aisne, un important dispositif d'accompagnement des territoires concernés a été mis en place. Le contrat de redynamisation des sites de défense axonais (CRSD), accompagné de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, a pour objectif de recréer un nombre d'emplois et un

volume d'activité économique directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par la restructuration.

Le programme d'accompagnement comporte les mesures suivantes :

- ✓ Cessions à l'Euro symbolique : A titre tout à fait exceptionnel, l'Etat a décidé de retenir les communes affectées dans le décret n° 2009-829 du 3 juillet 2009 pris pour l'application de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et fixant la liste des communes éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique. Ce dispositif permet à l'Etat la cession à l'euro symbolique des terrains militaires aux communes mentionnées. Les communes de Couvron-et-Aumencourt, Vivaise, Chéry-les-Pouilly et Crépy ont toutes délibéré pour autoriser les communautés de communes du Laonnois et du Pays de la Serre à acquérir à l'Euro symbolique l'emprise de 477 ha, dite quartier Mangin, où se situe le 1^{er} RAMA.
- ✓ Dispositif ZRD d'exonérations sociales et fiscales : par arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2009, le bassin d'emplois de Laon devient une zone de restructuration de défense (ZRD) au titre des dispositions de l'article 44 terdecies du code général des impôts. Les entreprises désirant s'implanter sur les communes précitées pourront, suivant les conditions imposées dans le code précité, bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. Ces exonérations concernent les investissements nouveaux réalisés pendant une période de trois années débutant à compter du 1^{er} janvier 2011.

Un crédit d'impôt à raison de 750 € par salarié s'appliquera pendant 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 aux micro-entreprises des communes citées par l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2009, qui réalisent, à titre principal, une activité commerciale ou artisanale.
- ✓ Le décret du 27 juillet 2009 relatif à l'extension de zonage AFR par utilisation de la réserve nationale a pris en compte les incidences des restructurations de défense sur le site de défense de Laon-Couvron (communes concernées : Couvron-et-Aumencourt, Chéry-lès-Pouilly, Barenton-Cel, Orainville, Condé-sur-Sulppes, Guignicourt, Amifontaine, Agullicourt, Sissonne, Marchais).
- ✓ Le fonds de soutien aux communes touchées (FSCT) par le redéploiement territorial du ministère de la Défense (article 173 de la loi n°2008-1425 de finances pour 2009 ou l'article L. 2335-2-1 du CGCT), sous réserve d'éligibilité.

Article 4 – Objectif retenu

Les parties signataires se fixent l'objectif de création au minimum de 735 emplois sur la période 2012-2015.

Article 5 – Périmètre retenu

Dans la mesure où les restructurations de défense affectent essentiellement le Laonnois, les actions retenues dans ce contrat concernent le périmètre des communautés de communes du Pays de la Serre et du Laonnois.

Les partenaires ont souhaité concentrer l'ensemble des actions sur ce périmètre géographique restreint, de manière à faire émerger un projet global d'envergure qui aura des retombées et un effet d'entraînement sur l'ensemble du département de l'Aisne.

Article 6 – Durée

Le présent contrat prendra effet à partir de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible 24 mois.

Article 7 – Contributions financières

Le contrat de redynamisation des sites de défense, conclu à hauteur de 38 680 000 euros, s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat au titre des crédits CRSD de 10 000 000 d'euros.

Les collectivités territoriales et les partenaires signataires consolideront les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat selon leurs critères d'éligibilité.

Article 8 – Validation des dossiers

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

Article 9 – Gouvernance du contrat de redynamisation des sites de défense

Le préfet de l'Aisne est le coordonnateur du contrat de site. Il assure le pilotage du dispositif par l'intermédiaire d'un comité de pilotage et de suivi pour assurer le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat.

Ce comité se réunira deux fois par an et est composé des personnalités suivantes :

- le Député de la première circonscription législative de l'Aisne
- les Sénateurs de l'Aisne
- le Président du Conseil régional de Picardie
- le Président du Conseil général de l'Aisne
- les Conseillers généraux des cantons de Laon-Nord et de Crécy sur Serre
- les Présidents de la communauté de communes du Laonnois et du Pays de La Serre
- le Maire de Couvron-Aumencourt
- le Maire de Vivaise
- le Maire de Crépy
- le Maire de Chéry-lès-Pouilly
- le Maire de Remies
- le Colonel, Commandant le CENZUB, Délégué Militaire Départemental
- le Délégué régional aux restructurations de défense
- le Secrétaire Général de la Préfecture
- le Secrétaire Général aux Affaires Régionales

- le Directeur départemental des territoires
- le Président de l'Agence de Développement de l'Aisne
- le Président de la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Aisne
- le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne
- le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aisne

Le comité de pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Le secrétariat est assuré par les services de la Préfecture.

Un comité technique de mise en oeuvre opérationnelle assure l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les référents désignés pour chaque fiche action. Il se réunit en principe à échéance trimestrielle.

Ce comité technique est présidé par le secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne. Il est constitué des directions générales du Conseil Régional, du Conseil Général, des communautés de communes du Laonnois et du pays de la Serre, du syndicat mixte du Pôle d'activités du Griffon, du futur syndicat gestionnaire du Quartier Mangin (dont seront membres les communautés de communes du Laonnois et du pays de la Serre), de l'agence de développement économique Aisne Développement, de l'interconsulaire ainsi que du délégué régional aux restructurations de défense. Les financeurs éventuels des actions pourront également siéger au sein du présent comité.

Si besoin, au cours de sa mise en oeuvre, le contenu des actions et du contrat pourront être réévalués et réorientés. Dans ce cadre, le comité de pilotage examinera une fois par an l'état des consommations des crédits à partir des données fournies, procédera à une évaluation des actions du CRSD et, si nécessaire, à des réaffectations.

Article 10 – Evaluation

Une évaluation de la mise en oeuvre du présent CRSD sera effectuée, une fois par an, par le comité de pilotage en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés, en s'attachant plus particulièrement au :

- ✓ suivi des projets développés,
- ✓ nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD,
- ✓ nombre d'entreprises créées ou développées sur le périmètre du CRSD,

Cette évaluation s'appuiera sur un rapport de gestion fourni par chaque maître d'ouvrage faisant état de l'avancement des projets inscrits au CRSD.

2. Fiches actions

AXE N°1 : Baller un projet de reconversion pour le site militaire de Laon-Couvron

Action n° 1

Fiche n°1

Intitulé de l'action : Etudes d'Ingénierie et sécurisation du site

Description de l'action :

- Réalisation des études nécessaires pour permettre l'élaboration de tout permis d'aménager et assurer la coordination des territoires
- Sécurisation du site jusqu'à l'occupation du site par des porteurs de projet

Objectif poursuivi :

Accompagner les acteurs territoriaux et faciliter la réalisation de projets concrets par l'anticipation des études nécessaires à l'établissement de diverses autorisations administratives et sécurisation jusqu'à occupation totale.

Résultats attendus (emplois et autres) :

Offrir une emprise foncière « prête à l'emploi » permettant l'implantation d'entreprises sur le site Laon-Couvron avec 200 emplois à l'horizon 5 ans

Garantir l'intégrité des lieux

Calendrier de réalisation :

- Engagement des études 1^{er} semestre 2012.

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Communauté de communes du Laonnois et Communauté de communes du Pays de la Serre ou le Syndicat mixte à constituer.

Coût Total Prévisionnel : 1 000 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD			
	<i>Dont FRED</i>	500 000 €	50 %
	<i>Dont FNADT</i>	500 000 €	
Communauté de communes du Laonnois		150 000 €	15%
Communauté de communes du Pays de la Serre		150 000 €	15%
Conseil général		135 000 €	13,5%
Maître d'ouvrage privé		65 000 €	6,5%

Evaluation (Indicateurs) : Etude, Surfaces réhabilitées de sites industriels et terrains contaminés en km²

AXE N°1 : Bâtir un projet de reconversion pour le site militaire de Laon-Couvron

Action n°2

Fiche n°2

Intitulé de l'action : Requalification du site militaire

Description de l'action :

- Amélioration de l'accès (voies et réseaux divers) du site et intégration paysagère (modelage foncier et végétalisation) et démolition éventuelle de bâtiments inutiles.

Objectif poursuivi :

- Desservir le site pour permettre des implantations d'entreprises.
- Insérer le site de Couvron dans les territoires communaux.

Résultats attendus (emplois et autres) :

Donner une image valorisante du site et faciliter l'acceptation de nouveaux projets par les populations

Calendrier de réalisation :

- Début de l'action : janvier / février 2014

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Communauté de communes du Laonnois, Communauté de communes du Pays de la Serre ou le Syndicat mixte à constituer

Coût Total Prévisionnel : 6 000 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD	3 000 000 €	50 %
<i>Dont FRED</i>	3 000 000 €	
<i>Dont FNADT</i>		
Communauté de communes du Laonnois	650 000 €	21,6 %
Communauté de communes du Pays de la Serre	650 000 €	21,6 %
Conseil général	1 700 000 €	56,8 %

Evaluation (indicateurs) : Surfaces réhabilitées de sites industriels et terrains contaminés en km²

AXE N°1 : Bâtir un projet de reconversion pour le site militaire de Laon-Gouvron

Action n°3

Fiche n°3

Intitulé de l'action : Aménagement de l'autodrome de Laon

Description de l'action :

- Création d'un ensemble de circuits dédiés à la conduite automobile sportive de loisir.
- Implantation des structures d'exploitation des circuits par la construction ou la réhabilitation de locaux techniques, administratifs et d'accueil du public (10 000 à 12 000 clients estimés annuellement).
- Financement de la construction et de l'achat des véhicules mis à disposition des clients.

Objectif poursuivi :

- Reconvertir 60 % de l'emprise militaire par l'implantation en France d'un centre d'activités de renommée européenne dédié à la conduite automobile.

Résultats attendus (emplois et autres) :

100 emplois à l'horizon de 3 ans et 250 à 7 ans.

Calendrier de réalisation :

- Lancement de l'opération fin 2013, dès acceptation du permis de construire. Exploitation et mise en service à l'été 2014.

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Moto Sport Vision (MSV – structure présidée par Jonathan Palmer, propriétaire de 5 circuits en Angleterre). 50 millions de chiffre d'affaires annuel.

Coût Total Prévisionnel : 10 000 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD	0 €	0 %
Maître d'ouvrage privé	10 000 000 €	100 %

Evaluation (Indicateurs) : Nombre d'emplois créés, chiffre d'affaires réalisé, Nombre de visiteurs, utilisateurs, bénéficiaires

AXE N°1 : Bâtir un projet de reconversion pour le site militaire de Laon-Couvron

Action n° 4

Fiche n°4

Intitulé de l'action : Réhabilitation des installations de production d'eau potable et d'assainissement

Description de l'action :

- Création ou réhabilitation avec mise aux normes de la station d'épuration existante pour la transformer en station d'épuration publique du territoire de la commune de Couvron-et-Aumencourt.
- Etude et réhabilitation des réseaux d'eau potable

Objectif poursuivi :

- Desservir en eau potable le site et assurer la gestion des eaux résiduelles avec les communes limitrophes

Résultats attendus (emplois et autres) :

Garantir la préservation du milieu naturel et fournir une eau potable en qualité et quantité suffisante

Calendrier de réalisation :

- A partir du 1^{er} semestre 2014.

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Commune de Couvron

Coût Total Prévisionnel : 800 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD	450 000 €	56,25 %
<i>Dont FRED</i>		
<i>Dont FNADT</i>	450 000 €	
Commune de Couvron	160 000 €	20 %
Agence de l'eau Seine Normandie	80 000 €	10 %
Conseil général	110 000 €	13,75 %

Evaluation (Indicateurs) : Etude, Capacité en nombre d'équivalent habitants

AXE N°1 : Bâti un projet de reconversion pour le site militaire de Laon-Gouvron

Action n° 5

Fiche n°5

Intitulé de l'action : Travaux préalables à la création d'une plateforme dédiée à de nouvelles actions économiques

Description de l'action :

- Aménager une zone d'environ 100 hectares afin de rendre possible l'installation de nouvelles activités liées aux nouvelles technologies et au développement durable

Objectif poursuivi :

- Valoriser environ un quart du site en complément de l'implantation du projet Palmer et apporter de l'activité économique nouvelle

Résultats attendus (emplois et autres) :

Apporter une image positive avec une activité en lien avec le Développement durable et assurer une recette fiscale pour les territoires et créer environ 100 emplois

Calendrier de réalisation :

- 2^{ème} semestre 2013.

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Communauté de communes du Laonnais, Communauté de communes du Pays de la Serre ou le syndicat mixte à constituer

Coût Total Prévisionnel : 3 000 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD	800 000 €	26,6 %
<i>Dont FRED</i>	800.000 €	
<i>Dont FNADT</i>		
Communauté de communes du Laonnais	300 000€	10 %
Communauté de communes du Pays de la Serre	300 000 €	10 %
Conseil Général	500 000 €	16,7 %
Conseil régional	1 100 000€	36,7 %

Evaluation (Indicateurs) : Surfaces réhabilitées de sites industriels et terrains contaminés en km², surface neuve bâties, surface réhabilitée, nombre d'emplois créés, nombre de PME créées

AXE N°1 : Bâtir un projet de reconversion pour le site de Couvron

Action n° 6

Fiche n°6

Intitulé de l'action : Prospection visant l'implantation de Centres de traitement de données (DATA CENTER) sur la partie du site hors projet de l'autodrome

Description de l'action :

- Recherche de sociétés souhaitant externaliser le stockage informatique de leurs systèmes d'information.
- Recherche d'hébergeurs professionnels susceptibles d'assurer l'aménagement et la gestion des Centres de traitement correspondants.
- Analyse de la possibilité de réhabiliter des bâtiments du site à cette fin, en visant la maîtrise de la climatisation et de la consommation électrique.

Objectif poursuivi :

Valoriser une partie du site en y implantant des activités nécessitant des équipements de haute technologie.
Positionner le site sur ce créneau.

Résultats attendus (emplois et autres) :

Une dizaine d'emplois à temps plein (3 ou 4 Centres) auxquels il faut ajouter des emplois de maintenance et de surveillance.

Ressources fiscales pour les Communautés de Communes.

Calendrier de réalisation :

- Prospection dès 2012.
- Echéance quatre à cinq ans.

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Conseil régional de Picardie

Coût Total Prévisionnel : 150 000 EUROS

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD	50 000 €	33,3%
<i>Dont FRED</i>	50 000 €	
<i>Dont FNADT</i>		
Conseil Régional	100 000 €	66,7 %

Evaluation (Indicateurs) : Nombre d'entreprises contactées, nombre de projets défectés, nombre de visites d'entreprises, nombre d'entreprises implantées

AXE N°2 : Accroître l'offre de formation

Action n° 1

Fiche n°7

Intitulé de l'action : Développer une offre de formation pour accompagner la reconversion du site

Description de l'action :

- Mener des actions de formation à destination des demandeurs d'emploi adaptées aux besoins des entreprises projetant de s'implanter sur le site

Objectif poursuivi :

- Permettre aux entreprises de recourir à l'emploi local
- Proposer des parcours vers l'emploi qualifiant à des demandeurs d'emploi, notamment dans le domaine de la maintenance et mécanique automobile.

Résultats attendus (emplois et autres) :

1^{ère} tranche de 50 parcours

Calendrier de réalisation :

Dès la signature des conventions avec les entreprises s'engageant à embaucher des demandeurs d'emploi

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Conseil régional de Picardie

Coût Total Prévisionnel : 180 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD		90 000 €	50 %
	<i>Dont FRED</i>		
	<i>Dont FNADT</i>	90 000 €	
Conseil régional		90 000 €	50 %

Évaluation (Indicateurs) : Nombre de personnes formées

AXE N°3 : Accroître l'attractivité du territoire et structurer le tissu économique local

Action n° 2

Fiche n°8

Intitulé de l'action : AIDES AUX ENTREPRISES SUR LE PERIMETRE DEFINI DANS LE CRSD

Description de l'action : Inciter les projets de développement économique, accompagner les entreprises en leur octroyant des aides.

Les bénéficiaires de ces aides peuvent être : les porteurs d'actions collectives ; les très petites entreprises - les petites et moyennes entreprises - les petites et moyennes industries ; les entreprises autres que des très petites entreprises - des petites et moyennes entreprises -- des petites et moyennes industries ; les commerçants et artisans.

Le cadre et les modalités d'intervention est celui de la circulaire N° 5789/DEF relative aux fonds pour les restructurations de la défense du 5 mai 2010. Le périmètre géographique d'intervention est contraint à celui du CRSD. Le montant des aides à l'emploi est plafonné à 4 000 euros par emploi créé. Cette aide pourrait atteindre 6 000 euros en cas d'emploi extrêmement qualifié (à définir).

Objectif poursuivi : Créer 400 emplois sur le territoire inclus dans le périmètre du CRSD afin de compenser pour moitié la perte engendrée par le départ du 1^{er} RAMA en Juillet 2012.

Résultats attendus (emplois et autres) : Donner une attractivité plus grande à d'éventuels investisseurs désirant implanter leur entreprise dans l'Aisne. Réalisation des projets des entreprises, en complément des différents moyens de financement mis en oeuvre par celles-ci : fonds propres, ressources bancaires, recours au crédit-bail ou à la location-vente.

Calendrier de réalisation :

- Immédiat

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Préfecture de l'Aisne

Coût Total Prévisionnel : 2 200 000 euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD	2 200 000 €	100 %
<i>Dont FRED</i>	<i>2 200 000 €</i>	
<i>Dont FNADT</i>		

Evaluation (Indicateurs) : Nombre d'emplois créés, nombre d'emplois maintenus

AXE N°3 : Accroître l'attractivité du territoire et structurer le tissu économique local

Action n°3

Fiche n°9

Intitulé de l'action : Prospection visant le développement de programmes de recherche et de développement labellisés par le pôle IAR.

Description de l'action :

Etude de détermination de thématiques innovantes avec l'appui de l'INRA, du laboratoire départemental et d'autres partenaires locaux (Instituts, universités, industries) dans une perspective d'adaptation et de mobilisation de la ressource végétale pour la production d'agro-matériaux, notamment de matériaux composites (automobiles, etc.)

Objectif poursuivi :

Une image du territoire affirmée dans le domaine de la valorisation non alimentaire du végétal pouvant favoriser les développements industriels locaux

Résultats attendus (emplois et autres) :

Présence d'activités (recherche, développement, innovation) liées à la valorisation des agro-ressources
70 emplois à 3 ans

Calendrier de réalisation :

Démarrage prospection : 2012

Maîtrise d'ouvrage/Porteur de projet : Région Picardie en lien avec le pôle IAR et Alsne Développement

Coût Total Prévisionnel : 350 000 Euros

Tableau de financement :

Sollicitation CRSD		110 000 €	31,4 %
	<i>Dont FRED</i>		
	<i>Dont FNADT</i>	110 000 €	
Conseil régional		240 000 €	68,6%

Evaluation (Indicateurs) : Nombre d'entreprises contactées, nombre de projets détectés, nombre de visites d'entreprises, nombre d'entreprises implantées